Rennes : Jugé pour avoir mis le feu au drapeau français

15/09/2017 à 10h19

Au cours d'une manifestation contre la loi Travail au printemps dernier, un homme avait mis le feu au drapeau tricolore. Retrouvé grâce à ses brûlures aux mains, il a été jugé, jeudi.

Le 29 juin 2016, une photo publiée par Ouest-France après d'une manifestation contre la loi Travail émeut un ancien combattant. Sur cette photo apparaît un homme, le visage dissimulé, un drapeau tricolore en flammes entre les mains.

L'ancien combattant écrit au parquet

Déplorant « un déni d'histoire et une atteinte à la liberté », l'ancien combattant a écrit au parquet de Rennes pour que le responsable soit poursuivi en justice. Brûlé aux mains par les flammes, ce dernier s'était rendu aux urgences pour recevoir des soins. C'est ainsi qu'il a pu être identifié.

« Outrage public au drapeau tricolore »

Âgé de 28 ans, il devait répondre, jeudi, d'« outrage public en réunion au drapeau tricolore lors d'une manifestation organisée ou réglementée par l'autorité publique », devant le tribunal correctionnel de Rennes.

« J'avais pris ce drapeau car j'avais dans l'idée de l'enflammer. Cela faisait plusieurs fois que je manifestais. J'étais outré par cette loi et surtout par son passage en force. C'était une manière pour moi d'exprimer ma colère », confie-t-il à la barre.

(…) Ouest France